

0420079H
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/01/2021
Réuni le : 01/02/2021
Sous la présidence de : Christian Laurensen
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2021
Numéro de la DBM : 1
Budget d'origine :
 Budget primitif : ☒ [X]
 Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
 ☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Ventilation BOP 141 et 230

BOP 141 :
Atténuation des reliquats de -2 336.26 € sur les Stages en entreprise.

BOP 230 :
Affectation des reliquats de 2 735.21 € sur :
+ 1 400 € pour le fonds social lycéen
+ 1 335.21 € pour le fonds social des cantines

Ouverture des crédits ASP atteints de prescription quadriennale :
+ 1 200 € : AP ENSP-E
+ 500 € : AP RENFGX
+ 1 580.18 € : ALO ACCQSE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

